

Séance de conseil extraordinaire du 05 septembre 2017 (19 heures 00)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Madame LUC Béatrice et Messieurs COLOMBEAU Johan, DELVAUX Johnny, FERRARI Olivier, HUDEC Lionel, PASCAL Etienne, NORTIER Patrick, ROBIN Hervé, SABATIER Michel.

Absents excusés : Madame SABATIER Bernadette et Monsieur LAMBERT Christophe.

Absents non excusés : Madame VERITA Sabine et Messieurs CLOSSE Frédéric et DENIS Geoffrey.

Secrétaire : Monsieur FERRARI Olivier.

Election du secrétaire de séance

Monsieur FERRARI Olivier est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant énoncé par Monsieur le Maire :

20170905-1	Mise en place alsh du mercredi et tarifs
20170905-2	Tickets de manège fête patronale 2017
20170905-3	DM n° 3 au budget primitif 2017 de la commune
20170905-4	Etat d'assiette parcelles 14.2, 23.1 et 24
20170905-5	Rémunération animateurs alsh

N° 20170905-1 Mise en place alsh du mercredi et tarifs

Suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours, Monsieur le Maire propose de mettre en place un accueil le mercredi matin de 7h30 à 12h00.

Conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes, cet accueil ne peut se faire que sous forme d'accueil extrascolaire et non périscolaire.

En conséquence, le paiement sera établi à la demi-journée de 4 heures pour un temps d'activité de 4h30 et s'alignera sur les tarifs pratiqués lors des petites vacances et du mois de juillet. Les inscriptions seront périodiques (entre 2 périodes de vacances scolaires) pour permettre de contrôler les quotas d'enfants accueillis et se conformer ainsi aux prescriptions de la CAF.

Les TAP sont supprimés.

Monsieur le Maire suggère en outre de modifier lesdits tarifs soit :

	Mercredi matin	Petites vacances et juillet
Période facturée	Demi-journée	Journée
QF > 630 ou QF non connu	4.00 €	8.00 €
QF < 630	3.00 €	6.00 €
Frais de repas		3.70 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document utile à la mise en place de cet accueil du mercredi.

N° 20170905-2 Tickets de manège fête patronale 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité cette année encore d'offrir 3 tickets de manège à chaque enfant âgé de 2 à 12 ans, domiciliés dans la commune et de prendre en charge sur son budget principal cette dépense.

N° 20170905-3 Décision modificative n° 3 au budget de la commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

DM n° 3 au BP 2017 de la commune			
D	2111	Terrains nus	- 1 900.00
D	21568	Autres matériels et outillage d'incendie	+ 1 200.00
D	21578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 700.00

N° 20170905-4 Etat d'assiette parcelles 14.2, 23.1 et 24

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'ONF des parcelles :

- Parcelle 14.2 en vue de sa vente lors des adjudications organisées par l'ONF.
- Parcelles 23.1, 24, diverses pour délivrance en affouage au profit des habitants.

N° 20170905-5 Rémunération des animateurs vacataires

Monsieur le Maire indique au conseil que la rémunération des animateurs vacataires n'avait pas fait l'objet d'une mise à jour depuis la mise en place de l'alsh en 2012 et propose de fixer leur rémunération de la manière suivante :

- B.A.F.A. smic horaire x 5 x 1.10 (congrés payés inclus)
- B.A.F.A. stagiaire smic horaire x 4 x 1.10 (congrés payés inclus).

Un rappel sera fait sur les rémunérations depuis le 1^{er} janvier 2017.

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	SABATIER Bernadette	DENIS Geoffrey
DELVAUX Johnny	PASCAL Etienne	LUC Béatrice	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé
LAMBERT Christophe	FERRARI Olivier	VERITA Sabine	CLOSSE Frédéric	